



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 96 – NOVEMBRE 2018
Recueil publié le 16 novembre 2018

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°96 – NOVEMBRE 2018

Recueil publié le 16 novembre 2018

PREFECTURE DE LA VENDEE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- ARRÊTÉ n°18 - DRCTAJ/1 – 618 portant modification de l'arrêté du 20 octobre 2015 renouvelant la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- Arrêté n°18 - DRCTAJ – 644 modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)
- ARRETE n°2018 - DRCTAJ/3 – 635 portant modification des statuts de la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée
- ARRETE N°18 - DRCTAJ/1- 662- déclarant la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet d'aménagement du centre-bourg «Rue Principale», sur le territoire de la commune du Tablier
- ARRÊTÉ N°2018 - DRCTAJ/3 – 638 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la rénovation des bâtiments de la brigade de gendarmerie de Moutiers les Mauxfaits
- Arrêté n°2018-DRCTAJ/3 - 639 prononçant la dissolution du Syndicat mixte du centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) des trois rivières

SOUS-PREFECTURE DES SABLES D'OLONNE

- ARRETE N°145/SPS/18 Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale à l'occasion de la promotion du 1^{er} janvier 2019

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDPP)

- Arrêté n°APDDPP-18-0309 relatif à l'abrogation de l'arrêté portant déclaration d'infection à SALMONELLA TYPHIMURIUM d'un troupeau de volailles de l'espèce GALLUS GALLUS EN FILIERE PONTE
- Arrêté n°APDDPP-18-0310 relatif à l'abrogation de l'arrêté portant déclaration d'infection à SALMONELLA TVPHIMURIUM d'un troupeau de volailles de l'espèce GALLUS GALLUS EN FILIERE PONTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

ARRÊTÉ n° 18 – DRCTAJ/1 – 618
portant modification de l'arrêté du 20 octobre 2015 renouvelant la composition du
Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST)

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la santé publique, et notamment l'article L 1416-1, et les articles de R 1416-1 à R 1416-5 et l'article R 1416-20 ;

VU le code de l'environnement,

VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU l'arrêté préfectoral n° 06–DRCLE/1–311 du 13 juillet 2006 portant création et organisation du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques, modifié par arrêté préfectoral n° 10-DRCTAJ/1–303 du 28 avril 2010 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12–DRCTAJ/1–990 du 11 octobre 2012 modifié fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 15–DRCTAJ/1–518 du 20 octobre 2015 modifié fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques ;

Considérant que le mandat des conseillers généraux désignés par l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2015 modifié est arrivé à échéance ;

VU les désignations de l'assemblée départementale,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'article 1^{er} de l'arrêté N°15–DRCTAJ/1–518 du 20 octobre 2015 modifié fixant la composition du Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) est modifié comme suit :

« Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques, présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant, est renouvelé comme suit :

- Six représentants des services de l'État :
 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;
 - Le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) ou son représentant ;

- Le directeur adjoint de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ou son représentant ;
 - La directrice départementale de la protection des populations (DDPP) ou son représentant ;
 - Le directeur des relations avec les collectivités territoriales et des affaires juridiques (DRCTAJ) ou son représentant ;
 - Le chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) ou son représentant
- Le délégué territorial de l'Agence régionale de santé ou son représentant :
- Cinq représentants des collectivités territoriales :
- Deux représentants du Conseil départemental :
 - Titulaires :
 - Monsieur Marcel GAUDUCHEAU
 - Monsieur Valentin JOSSE
 - Suppléants
 - Monsieur Pierre BERTHOMÉ
 - Monsieur Arnaud CHARPENTIER
 - Trois représentants de l'association départementale des Maires et des Présidents de communautés de Vendée :
 - Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire de Soullans, avec pour suppléant Monsieur Christian PRAUD, Maire de Brem sur Mer ;
 - Monsieur Joël BORY, Maire de Saint Michel en l'Herm, avec, pour suppléant Monsieur Marc PREAULT, Maire de l'Herbergement ;
 - Monsieur Gérard RIVOISY, Maire de Nesmy, avec pour suppléant Monsieur Jean-François FRUCHET, Maire de La Verrie.
- Neuf représentants à parts égales:
- Trois représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche, et de protection de l'environnement :
 - Monsieur Allain AUGEREAU, Union Fédérale des Consommateurs de Vendée (UFC-Que Choisir), avec pour suppléant Monsieur Jean-Michel HENRY;
 - Monsieur André BUCHOU, représentant la Fédération Départementale des associations agréées de pêche, avec pour suppléant, Monsieur Arnaud TANGUY ;
 - Madame Géraldine BÉRAIL, représentant l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée (ADEV), avec pour suppléant Monsieur Jacques BERRUCHON (ADEV).
 - Trois représentants des membres de professions ayant leurs activités dans les domaines de compétence de la commission :
 - Monsieur Philippe DUCEPT, représentant la profession agricole et désigné par le président de la Chambre d'Agriculture, avec pour suppléant Monsieur Eric COUTAND;
 - Monsieur Didier VALLAT, désigné par le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec pour suppléant Monsieur Joël DIQUET ;
 - Monsieur Eric SAUTREAU, désigné par le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat, avec pour suppléant Monsieur Daniel LAIDIN.
 - Trois représentants d'experts dans ces mêmes domaines :
 - Monsieur Joël HAVARD, ingénieur ;
 - Monsieur Claude LETHIEC, ingénieur ;
 - Madame Héléna MADORRA, enseignante.

- Quatre personnalités qualifiées (dont au moins un médecin):
 - Monsieur Philippe GODET, représentant la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT Pays de la Loire) ;
 - Monsieur Claude ROY, hydrogéologue départemental ;
 - Monsieur Jean-Yves ALBERT, commissaire enquêteur ;
 - **Monsieur Didier LEPELLETIER, professeur d'hygiène hospitalière et médecin épidémiologiste.**

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté ne peut être déféré qu'au tribunal administratif de Nantes, dans le délai de deux mois à partir du jour où il a été publié.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à chacun des membres du Conseil.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le **19 OCT. 2018**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture de la Vendée
Direction des Relations avec les
Collectivités Territoriales et des
Affaires Juridiques
Pôle intercommunalité
et finances locales

Arrêté n° 18 – DRCTAJ - 644
modifiant la composition du conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN)

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code l'éducation et notamment ses articles R.235-1 à R-235-11-1 ;

Vu l'arrêté n° 17-DRCTAJ-7 modifié du 12 janvier 2017, portant constitution du conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu le courriel des services départementaux de l'éducation nationale du 8 novembre 2018 informant de la désignation des représentants de la délégation FCPE Vendée pour siéger au CDEN ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sont membres du troisième groupe du conseil départemental de l'éducation nationale :

- en qualité de représentants des associations des parents d'élèves:

Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE)

Titulaires	Suppléants
Monsieur Mathias TRIBALLEAU	Madame Colette PLISSONNEAU
Monsieur Jean-Claude LAMOUREUX	Monsieur Eric MANTEAU
Monsieur Jérôme RAIDELET	Madame Nolwenn MAYTIE
Monsieur Christophe LEAU	Madame Anne-Laure GUILLEBEAUD
Monsieur Mickaël ANDRE	Monsieur Nicolas HELARY
Madame Edwige CHARRIER	Monsieur Alain POUJADE
Monsieur Willy MARTIN	Madame Françoise ZAHM

Le reste sans changement.

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 17-DRCTAJ-7 modifié du 12 janvier 2017 sont sans changement.

Article 3 : La liste consolidée des membres du conseil départemental de l'éducation nationale est jointe en annexe.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture de la Vendée et la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à La Roche sur Yon, le **13 NOV. 2018**

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT

.../...

**Annexe : Liste consolidée des membres du CDEN
à la date du 13 NOV. 2018**

Sont membres du premier groupe du conseil départemental de l'éducation nationale :

Sur désignation du Conseil Régional des Pays de la Loire :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Maxence DE RUGY Conseiller régional	Monsieur Philippe BARRE Conseiller Régional

Sur désignation du Conseil Départemental de la Vendée :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Stéphane IBARRA Conseiller Départemental du canton de LA ROCHE SUR YON SUD	Monsieur Arnaud CHARPENTIER Conseiller Départemental du canton de LUCON
Madame Carole CHARUAU Conseillère Départementale du canton de L'ILE D'YEU	Monsieur François BON Conseiller Départemental du canton de FONTENAY LE COMTE
Monsieur Alain LEBOEUF Conseiller Départemental du canton d'AIZENAY	Madame Sylviane BULTEAU Conseillère Départementale du canton de LA ROCHE SUR YON SUD
Monsieur Guillaume JEAN Conseiller Départemental du canton de MORTAGNE SUR SEVRE	Monsieur Marcel GAUDUCHEAU Conseiller Départemental du canton de MAREUIL SUR LAY DISSAIS
Madame Catherine POUPET Conseillère Départementale du canton de LA CHATAIGNERAIE	M. Gérard FAUGERON Conseiller départemental du canton des SABLES D'OLONNE

Sur désignation de l'association des Maires de Vendée :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Michel BOSSARD Maire 85240 NIEUL SUR L'AUTISE	Monsieur Jany GUERET Maire 85430 AUBIGNY-LES-CLOUZEUX
Monsieur Régis PLISSON Maire 85170 BELLEVIGNY	Madame Isabelle RIVIERE Maire 85600 TREIZE SEPTIERS
Monsieur Henri BLANCHARD Maire 85390 CHAVAGNES LES REDOUX	Monsieur Joël CAILLAUD Maire 85610 CUGAND

Monsieur Nicolas VANNIER
Maire
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

Monsieur Philippe GUERIN
Maire
85300 FROIDFOND

Sont membres du deuxième groupe du conseil départemental de l'éducation nationale :

Sur désignation des organisations syndicales des personnels :

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)

Titulaires

Monsieur Jean-Jacques BOBIN
P.E. Ecole primaire A. Turcot
Rue Jules Ferry
85370 LE LANGON

Monsieur Jonathan PELLETIER
P.C. Collège St Exupéry
BELLEVILLE SUR VIE
85170 BELLEVIGNY

Monsieur Pierre CAMINADE
P.E. Ecole élémentaire F Dolto
SAINT FLORENT DES BOIS
85310 RIVES DE L'YON

Monsieur Bruno LOGEAIS
Professeur d'EPS Collège A. Tiraqueau
85200 FONTENAY LE COMTE

Suppléants

Madame Isabelle VANNEAU
Professeur d'EPS Collège Jean Monnet
85180 LE CHATEAU D'OLONNE

Monsieur Loïc DALAINE
PC Collège J. Ferry
85600 MONTAIGU

Madame Sylvette LALO
P.E. Ecole élémentaire Anita Conti
85280 LA FERRIERE

Madame Gisela LEFEBVRE
PC. Collège René Couzinet
85110 CHANTONNAY

Syndicat des enseignants – UNSA éducation

Titulaires

Monsieur Patrice BELLIER
P.C. Collège Garcie Ferrande
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Monsieur Benoit DURANTEAU
P.E. Ecole élémentaire J.Roy
85000 LA ROCHE SUR YON

Suppléants

Monsieur Marc BARRE
Personnel de direction
Collège Garcie Ferrande
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Madame Céline LACOSTE
P.E. Ecole Primaire Jacques Tati
85520 JARD SUR MER

SGEN - CFDT

Titulaire

Monsieur Eric VRIGNON
P.L.P Lycée Professionnel R. Couzinet
85300 CHALLANS

Suppléant

Monsieur Antoine NOEL
P.L.P Lycée Professionnel E. Tabarly
85340 OLONNE SUR MER

FNEC - FPFO

Titulaire

Madame Pascale SURMONT
P.E. Ecole élémentaire L. Buton
85190 AIZENAY

Suppléant

Monsieur Mickaël NOBIRON
P.L.P. Lycée Polyvalent Jean Monnet
85500 LES HERBIERS

Madame Lucie VIVION
P.C. Collège Jules Ferry
85600 MONTAIGU

Madame Adeline AMONEAU-SUZANNE
P.C. Collège R. Couzinet
85110 CHANTONNAY

SUD EDUCATION

Titulaire

Monsieur Pascal CAPAINE
P. Collège E. Beaussire
85400 LUCON

Suppléant

Monsieur Philippe TERROIRE
C.P.E. Lycée polyvalent F. Rabelais
85200 FONTENAY LE COMTE

Sont membres du troisième groupe du conseil départemental de l'éducation nationale:

en qualité de représentants des associations des parents d'élèves :

Fédération des Conseils des Parents d'élèves (FCPE)

Titulaires

Suppléants

Monsieur Mathias TRIBALLEAU

Madame Colette PLISSONNEAU

Monsieur Jean-Claude LAMOUREUX

Monsieur Eric MANTEAU

Monsieur Jérôme RAIDELET

Madame Nolwenn MAYTIE

Monsieur Christophe LEAU

Madame Anne-Laure GUILLEBEAUD

Monsieur Mickaël ANDRE

Monsieur Nicolas HELARY

Madame Edwige CHARRIER

Monsieur Alain POUJADE

Monsieur Willy MARTIN

Madame Françoise ZAHM

en qualité de représentants des associations complémentaires à l'enseignement public :
La Fédération des Œuvres Laïques de Vendée – Ligue de l'Enseignement

Titulaire

Suppléant

Monsieur Dominique MONNERY
Président FOL Vendée
41 rue Monge BP 23
85001 LA ROCHE SUR YON cedex 1

Monsieur Yves RETRIF
Secrétaire FOL Vendée
41 rue Monge BP 23
85001 LA ROCHE SUR YON cedex 1

en qualité de personnalités compétentes dans le domaine économique, social, éducatif et culturel :

Titulaire

Suppléant

Monsieur Daniel GUILLON
Président de l'Union départementale
des Délégués Départementaux
de l'éducation nationale
Pôle associatif
Boulevard A. Briand
85000 LA ROCHE SUR YON

Madame Ysabelle LAVANANT
Présidente de l'association
"travailler demain"
Cité Travot - CIO
85000 LA ROCHE SUR YON

Monsieur Jalil LAHMAR
Directeur de l'IUT de la Roche sur Yon
8 bd Gaston Defferre
85000 LA ROCHE SUR YON

Monsieur Yannick DAVID
Directeur du département droit
Institut Catholique d'Etudes Supérieures
17 Bd des belges BP 691
85017 LA ROCHE SUR YON CEDEX

Est membre à titre consultatif en qualité de Délégué Départemental de l'Éducation Nationale :

Monsieur Denis DELHOMMEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Pôle intercommunalité et finances locales**

**ARRETE n° 2018 - DRCTAJ/3 - 635
portant modification des statuts de la communauté de communes
Pays de Fontenay-Vendée**

**LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L. 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-DRCTAJ/3 – 648 du 16 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-DRCTAJ/3 – 640 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 juillet 2018 approuvant le projet de modification des statuts de la communauté de communes ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux de :

Auchay-sur-Vendée	du	27 août 2018
Bourneau	du	20 septembre 2018
Doix-les Fontaines	du	11 septembre 2018
Fontenay-le-Comte	du	16 octobre 2018
Hermenault (l')	du	5 septembre 2018
Langon (le)	du	6 septembre 2018
Longèves	du	12 septembre 2018
Marsais-Sainte-Radégonde	du	11 septembre 2018
Mervent	du	21 septembre 2018
Montreuil	du	6 septembre 2018
Mouzeuil-Saint-Martin	du	7 août 2018
Orbrie (l')	du	27 août 2018
Petosse	du	14 septembre 2018
Pissotte	du	6 septembre 2018
Poiré-sur-Velluire (le)	du	31 juillet 2018
Pouillé	du	14 septembre 2018
Saint-Cyr-des-Gâts	du	10 septembre 2018
Saint-Laurent-de-la-Salle	du	4 septembre 2018
Saint-Martin-de-Fraigneau	du	6 septembre 2018
Saint-Martin-des-Fontaines	du	20 septembre 2018
Saint-Michel-le-Cloucq	du	4 septembre 2018
Saint-Valérien	du	12 septembre 2018
Sérigné	du	13 septembre 2018
Velluire	du	4 septembre 2018
Vouvant	du	16 août 2018

approuvant le projet de modification des statuts de la communauté de communes ;

VU l'avis défavorable du conseil municipal de Foussais-Payré en date du 18 septembre 2018 ;

VU les statuts ci-annexés ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée requises sont réunies ;

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée la modification des articles 5.3.3 et 5.3.10 des statuts de la communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée comme présenté ci-après :

à l'article 5.3.3 En matière d'enfance jeunesse

au lieu de :

- « l'étude, la création, l'aménagement et la gestion de maisons de l'enfance intégrant les services de centre multi-accueil, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs.
- l'organisation et la gestion d'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et mercredis avec repas et, transport aller si période d'ouverture uniquement l'après-midi : Espace Elan situé à l'Hermenault, Accueil des Coquelicots situé à Mouzeuil-Saint-Martin.
- le transport et l'initiation aux activités physiques et sportives à destination des élèves des écoles primaires et maternelles dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaires pour les écoles publiques basées à Mouzeuil-Saint-Martin, Saint-Valérien, Pouillé et l'Hermenault. »

lire :

- « l'étude, la création, l'aménagement et la gestion de maisons de l'enfance intégrant les services de centre multi-accueil, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs ;
- **la gestion et l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis en période scolaire au sein de ces mêmes accueils de loisirs :**
 - **Espace Elan à L'Hermenault,**
 - **Les Ecureuils à Pissotte,**
 - **Graine de soleil et l'Espace junior à Fontenay-le-Comte,**
 - **Les Coquelicots à Mouzeuil Saint Martin,**
 - **Les P'tits Loups à Doix lès Fontaines,**

- **L'Arc en ciel à Saint Martin de Fraigneau,**
- **Le 1000 Pattes à Foussais-Payré,**
- **la gestion et l'organisation de séjours de vacances et de séjours courts. »**

à l'article 5.3.10 Gestion des ressources aquatiques

au lieu de :

« Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Jusqu'au 1^{er} janvier 2018 :

- la création, la restauration et l'entretien des réseaux hydrauliques principaux d'intérêt collectif du marais,
- l'entretien et la restauration des cours d'eau principaux alimentant le marais,
- la création, la restauration et l'entretien des ouvrages hydrauliques d'intérêt collectif présents en travers du réseau hydrographique de sa compétence ou bien constitutif de celui-ci, et directement nécessaire à son exploitation,
- la gestion, l'aménagement et l'entretien des ouvrages, digues et réseaux de défense contre les inondations et contre la mer, y compris sur le domaine public maritime,
- la mise en place et l'exploitation des dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau (hors assainissement et alimentation en eau potable), la gestion écologique des zones humides et milieux aquatiques.
- la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau concernant le bassin versant du Lay, d'ouvrages hydrauliques, ainsi que les études s'y rapportant ; «

lire :

« Gestion des ressources aquatiques

- la création, la restauration et l'entretien des réseaux hydrauliques principaux d'intérêt collectif du marais ;
- l'entretien et la restauration des cours d'eau principaux alimentant le marais ;
- la création, la restauration et l'entretien des ouvrages hydrauliques d'intérêt collectif présents en travers du réseau hydrographique de sa compétence ou bien constitutif de celui-ci, et directement nécessaire à son exploitation ;
- la gestion, l'aménagement et l'entretien des ouvrages, digues et réseaux de défense contre les inondations et contre la mer, y compris sur le domaine public maritime ;

- la mise en place et l'exploitation des dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau (hors assainissement et alimentation en eau potable), la gestion écologique des zones humides et milieux aquatiques ;
- la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau concernant le bassin versant du Lay, d'ouvrages hydrauliques, ainsi que les études s'y rapportant ;
- **l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. »**

Par ailleurs, les mentions « à compter du 1^{er} janvier 2018 », placées devant les compétences « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement » et « Eau », sont supprimées.

ARTICLE 2 : Les nouveaux statuts de la communauté de communes sont annexés au présent arrêté et se substituent, à compter du 1^{er} janvier 2019, à ceux précédemment en vigueur.

ARTICLE 3 : La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, le Président de la communauté de communes et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

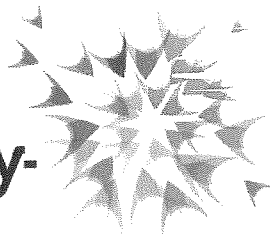
Fait à Fontenay-le-Comte, le 15 NOV. 2010

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte,

Annick PÂQUET

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, 44041 NANTES CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pays de
**Fontenay-
Vendée**



STATUTS

de la

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte,


Annick PÂQUET

SOMMAIRE

1	<u>COMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</u>	3
2	<u>NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</u>	3
3	<u>SIÈGE</u>	4
4	<u>DURÉE</u>	4
5	<u>OBJET ET COMPÉTENCES</u>	4
5.1	Compétences obligatoires	4
5.2	Compétences optionnelles	5
5.3	Compétences supplémentaires/facultatives	5
5.3.1	En matière d'assainissement.....	5
5.3.2	En matière d'actions touristiques.....	6
5.3.3	En matière d'enfance jeunesse.....	6
5.3.4	En matière culturelle et sportive.....	6
5.3.5	En matière de prévention routière.....	7
5.3.6	En matière de prévention.....	7
5.3.7	En matière d'insertion.....	7
5.3.8	En matière de communications électroniques.....	7
5.3.9	Gérontologie.....	8
5.3.10	Gestion des ressources aquatiques.....	8
5.3.11	Micro signalétique.....	9
5.3.12	Divers.....	9
6	<u>ADHÉSION</u>	9
7	<u>AUTRE MODES DE COOPÉRATION</u>	9
7.1	Conventions passées avec les communes membres	9
7.2	Conventions passées avec des tiers	10
8	<u>INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME</u>	10
9	<u>POLITIQUES CONTRACTUELLES</u>	10
10	<u>RESSOURCES</u>	11
11	<u>TRÉSORIER</u>	11

1 COMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est créé une communauté de communes regroupant les communes suivantes :

- Auchay-sur-Vendée
- Bourneau,
- Doix lès Fontaines,
- Fontenay-le-Comte,
- Foussais-Payré,
- Le Langon,
- Le Poiré-sur-Velluire,
- L'Hermenault,

- Longèves,
- L'Orbrie,
- Marsais-Sainte-Radegonde,
- Mervent,
- Montreuil,
- Mouzeuil-Saint-Martin,
- Petosse,
- Pissotte,
- Pouillé,
- Saint-Cyr-des-Gâts,
- Saint-Laurent-de-la-Salle,
- Saint-Martin-des-Fontaines,
- Saint-Martin-de-Fraigneau,
- Saint-Michel-le-Cloucq,
- Saint-Valérien,
- Sérigné,
- Velluire,
- Vouvant.

2 NOM DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes prend le nom de :

Communauté de communes « Pays de Fontenay-Vendée »

3 SIÈGE

Le siège de la Communauté est fixé au:

16, rue de l'Innovation – 85 200 Fontenay-le-Comte

4 DURÉE

La Communauté est créée pour une durée illimitée.

5 OBJET ET COMPÉTENCES

La Communauté exerce pour le compte de ses communes membres les compétences suivantes :

5.1 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions **d'intérêt communautaire** ; Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; Création, aménagement, entretien, et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales **d'intérêt communautaire** ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- 3° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- 4 °Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 5° Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

5.2 COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux pour la conduite d'actions **d'intérêt communautaire** et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 2° Politique du logement et du cadre de vie pour la conduite d'actions **d'intérêt communautaire** ;
- 2bis° Politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de

prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

- 3° Création, aménagement, et entretien de la voirie **d'intérêt communautaire** ;
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs **d'intérêt communautaire** et d'équipement d'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 5° Action sociale d'intérêt communautaire ;
- 6° Eau.

5.3 COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES/FACULTATIVES

5.3.1 En matière d'assainissement

- l'assainissement non collectif.

5.3.2 En matière d'actions touristiques

- la création, le balisage, l'entretien, la communication des sentiers de randonnées limités aux boucles pédestres, équestres et de vélo répondant aux critères suivants :
 - ⇒ Tendre vers moins de 40 % de goudron agglomération comprise, afin que l'itinéraire soit reconnu comme étant de qualité par la FFRP (label Promenade et Randonnée – PR) et inscriptible au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) géré par le Conseil Départemental
Si un itinéraire présente un intérêt particulier (complémentarité de l'offre existante, retombées sur l'économie locale : bar, supérette, boulangerie...) sans respecter ce critère, il pourra tout de même être reconnu
 - ⇒ Etre une boucle ou une liaison permettant de rejoindre un itinéraire existant
 - ⇒ Présenter un intérêt patrimonial et paysager
 - ⇒ Etre complémentaire de l'offre existante, en termes de distance et de localisation

- ⇒ Privilégier les passages sur voies publiques. Lors de passages sur voies privées, les conventions de droit de passage doivent être à jour.
- ⇒ Ceux dont les communes ont émis un avis favorable pour transfert.

5.3.3 En matière d'enfance jeunesse

- l'étude, la création, l'aménagement et la gestion de maisons de l'enfance intégrant les services de centre multi-accueil, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs ;
- la gestion et l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et des mercredis en période scolaire au sein de ces mêmes accueils de loisirs :
 - Espace Elan à L'Hermenault,
 - Les Ecureuils à Pissotte,
 - Graine de soleil et l'Espace junior à Fonteany-le-Comte,
 - Les Coquelicots à Mouzeuil Saint Martin,
 - Les P'tits Loups à Doix lès Fontaines,
 - L'Arc en ciel à Saint Martin de Fraigneau,
 - Le 1000 Pattes à Foussais-Payré,
- la gestion et l'organisation de séjours de vacances et de séjours courts.

5.3.4 En matière culturelle et sportive

- la promotion du territoire communautaire par l'organisation de manifestations sociétales et notamment en matière culturelles et sportives à l'échelle de la communauté.

5.3.5 En matière de prévention routière

- les actions de prévention en matière d'éducation routière.

5.3.6 En matière de prévention

- les actions en matière d'éducation à la natation dans le 1er degré et pour l'ensemble des jeunes handicapés ;
- la contribution au SDIS par le versement du contingent incendie ;
- les études et actions dans le domaine de la santé et de la prévention ;
- Action de solidarité suivante : l'aide alimentaire. Le transport des denrées alimentaires collectées et stockées par la banque alimentaire et distribuée aux bénéficiaires à l'Hermenault.

5.3.7 En matière d'insertion

- la construction, l'aménagement et la gestion de bâtiments favorisant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans ;
- les actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

5.3.8 En matière de communications électroniques

- la réalisation et l'exploitation de réseaux de communications électroniques à partir des points d'arrivée des réseaux d'intérêt départemental sur le territoire communautaire jusqu'aux points de mutualisation inclus, tels que ces points sont définis par la décision n° 2010-1312 de l'ARCEP en date du 14 décembre 2010 en précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses, ou jusqu'aux points d'intérêts communaux ;
- la réalisation, l'exploitation et la maintenance de points de raccordements mutualisés conformément à la décision de l'ARCEP n°2011-0668 du 14 juin 2011 et de l'offre de référence de France Télécom pour la création de points de raccordements mutualisés dans sa version en vigueur à la date de la réalisation de ces points de raccordements mutualisés ;
- le financement, seul ou concurremment avec d'autres financeurs, des réseaux de communications électroniques initiés par elle-même et/ou par d'autres maîtres d'ouvrage ;
- la réalisation et l'exploitation de réseaux de communication électroniques situés en aval des points de mutualisation, plus particulièrement en ce qui concerne leur zone arrière, tels que ces points et zones sont définis par la décision n°2010-1312 de l'ARCEP en date du 14 décembre 2010 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sur l'ensemble du territoire à l'exception des zones très denses.

5.3.9 Gérontologie

- la coordination gérontologique dans le cadre de la participation ou de la gestion du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique des 3 rivières.

5.3.10 Gestion des ressources aquatiques

- la création, la restauration et l'entretien des réseaux hydrauliques principaux d'intérêt collectif du marais ;
- l'entretien et la restauration des cours d'eau principaux alimentant le marais ;
- la création, la restauration et l'entretien des ouvrages hydrauliques d'intérêt collectif présents en travers du réseau hydrographique de sa compétence ou bien constitutif de celui-ci, et directement nécessaire à son exploitation ;
- la gestion, l'aménagement et l'entretien des ouvrages, digues et réseaux de défense contre les inondations et contre la mer, y compris sur le domaine public maritime ;
- la mise en place et l'exploitation des dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau (hors assainissement et alimentation en eau potable), la gestion écologique des zones humides et milieux aquatiques ;
- la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau concernant le bassin versant du Lay, d'ouvrages hydrauliques, ainsi que les études s'y rapportant ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

5.3.11 Micro signalétique

La Communauté est compétente pour le compte de ses communes membres pour les études et actions en matière de micro-signalétique des équipements publics, associatifs, touristiques et économiques conformément aux textes en vigueur.

5.3.12 Divers

Le Conseil Communautaire est compétent pour le compte de ses communes membres pour, dans le respect des engagements internationaux de la France, mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire.

6 ADHÉSION

La Communauté est compétente pour adhérer, par simple délibération à un syndicat mixte, à un groupement d'intérêt public de développement local ou toute autre organisation publiques ou privée œuvrant dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

7 AUTRES MODES DE COOPÉRATION

7.1 CONVENTIONS PASSÉES AVEC LES COMMUNES MEMBRES

Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté peut conclure des conventions dans le cadre soit des régimes de mutualisation ou de délégation dans les conditions fixées par le CGCT.

La Communauté peut attribuer des fonds de concours ou en recevoir dans les conditions fixées par le CGCT.

Pour les conventions de mandat, conformément à la loi sur la maîtrise d'ouvrage, la Communauté pourra réaliser en son nom ou pour le compte des communes des missions d'ouvrage public relatives à une opération relevant et restant de la compétence de la commune.

Conformément aux règles des marchés publics, la Communauté peut coordonner un ou plusieurs groupements de commandes avec, et au profit de ses communes membres.

7.2 CONVENTIONS PASSÉES AVEC DES TIERS

Dans la limite de l'objet de la Communauté défini aux présents statuts et du principe de spécialité, la Communauté peut assurer des prestations de services pour les collectivités ou EPCI non membres. Les modalités de son intervention seront alors fixées par voie de conventions conclues dans le respect des dispositions en vigueur.

Les conventions, les prestations de services signées par la Communauté avec d'autres collectivités que les communes membres, sont autorisées dans les limites des textes en

vigueur, de la jurisprudence et, lorsqu'elles s'appliquent, des obligations de publicité et de mise en concurrence.

La Communauté peut par ailleurs — dans la limite des textes en vigueur — participer par convention à des opérations menées par d'autres structures intercommunales et en collaboration avec d'autres EPCI (Pays, Pays d'Art et d'Histoire...). Elle peut également conclure — dans les limites des textes applicables — des conventions avec des personnes publiques tierces.

8 INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La Communauté est habilitée à instruire les autorisations d'urbanisme pour le compte des communes qui le demandent, ces dernières restant autorités compétentes en matière de délivrance desdites autorisations.

9 POLITIQUES CONTRACTUELLES

La Communauté est compétente en matière de politiques contractuelles d'aménagement et de développement mises en œuvre avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département pour les compétences qu'elle détient.

10 RESSOURCES

Les recettes de la Communauté de communes sont celles prévues par les textes en vigueur.

11 TRÉSORIER

Les fonctions de trésorier de la Communauté sont exercées par le Trésorier de Fontenay-le-Comte.

PRÉFET DE LA VENDÉE

ARRETE N° 18- DRCTAJ/1- 662
déclarant la cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du
projet d'aménagement du centre-bourg « Rue Principale », sur le territoire de la
commune du Tablier

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de La Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L.1, L.131-1 à L.132-4 et R.131-1 à R.132-4 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/2-502 en date du 27 août 2018, portant délégation de signature à monsieur François-Claude PLAISANT, secrétaire général de la préfecture de la Vendée ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune du Tablier du 15 septembre 2017 demandant l'ouverture d'une enquête parcellaire sur le territoire de ladite commune et autorisant l'Établissement Public Foncier de la Vendée à transmettre les documents à la préfecture de la Vendée ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-65 en date du 09 février 2018 prescrivant une enquête parcellaire relative à la réalisation du projet d'aménagement du centre-bourg « Rue Principale », sur le territoire de la commune du Tablier ;

VU l'arrêté préfectoral n° 18-DRCTAJ/1-263 en date du 05 juin 2018, déclarant d'utilité publique l'aménagement du centre-bourg « Rue Principale » sur le territoire de la commune du Tablier ;

VU le dossier d'enquête parcellaire constitué conformément aux dispositions de l'article R. 131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le plan parcellaire ;

VU l'état parcellaire comportant l'identité du propriétaire ;

VU les pièces constatant :

- qu'un avis annonçant l'ouverture de l'enquête parcellaire a été publié :

- par voie d'affiches dans la commune du Tablier à compter du 1^{er} mars 2018 et jusqu'à la fin de l'enquête ;

- par insertion dans le journal Ouest-France (édition de la Vendée) le 19 février 2018 et rappelé par une seconde insertion le 13 mars 2018 ;

- que le dossier d'enquête parcellaire est resté déposé avec un registre, pendant 33 jours consécutifs, du 12 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus, en mairie du Tablier ;

VU la copie de la lettre de notification individuelle du dépôt du dossier d'enquête parcellaire en mairie du Tablier adressée par l'Établissement Public Foncier de la Vendée au propriétaire figurant sur l'état parcellaire joint en annexe au présent arrêté ;

VU le registre d'enquête parcellaire ;

VU le procès-verbal ainsi que l'avis favorable du commissaire enquêteur du 08 mai 2018 portant sur l'emprise des ouvrages projetés, à l'issue de l'enquête parcellaire ;

VU la transmission de l'Établissement Public Foncier de la Vendée en date du 30 octobre 2018, demandant au préfet de la Vendée de prononcer la cessibilité des parcelles concernées par le projet ;

ARRETE :

Article 1 : Désignation des immeubles

Sont déclarés cessibles au profit de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, les immeubles désignés à l'état parcellaire joint en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Identification des propriétaires et notification

Le présent arrêté fera l'objet d'une notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, par les soins de l'Établissement Public Foncier de la Vendée, aux propriétaires concernés, désignés sur l'état parcellaire joint en annexe au présent arrêté.

Article 3 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté sera affiché en mairie du Tablier pour une durée de deux mois. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera attesté par le maire du Tablier.

La présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs, pourra être contestée auprès du tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois suivant sa notification aux propriétaires concernés.

Article 4 : validité

Le présent arrêté devient caduc au titre de la cessibilité s'il n'est pas transmis dans les six mois de sa date au greffe du juge de l'expropriation.

Article 5 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le directeur général de l'Établissement Public Foncier de la Vendée et le maire du Tablier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Roche-sur-Yon, le **15 NOV. 2010**

Le préfet,

**Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée**

François-Claude PLAISANT

ETAT PARCELLAIRE

LE TABLIER - rue Principale

Maître d'Ouvrage: Etablissement Public Foncier de la Vendée

LE TABLIER										
Groupe : 1 PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne Morale)										
SUCCESSION EN COURS										
-Madame PELLETREAU Marie-Thérèse Françoise Léonide - décédée le 19/03/2012										
Célibataire - Profession : non communiquée										
Née le 05/04/1922 à LE TABLIER (85)										
Demeurant: Me TURQUOIS-MEDINA - rue Principale, 37270 ATHEE SUR CHER										
MODE	REFERENCE CADASTRALE			NUM. DU PLAN	EMPRISE		RESTE		OBSERVATIONS (Surfaces en m ² ou ca)	
	SECT.	N°	NATURE		LIEU-DIT	SURFACE	N°	Nat.		SURFACE
-	AB	98	Jardin	RUE PRINCIPALE	1304	1*	J1	1304		
-	AB	99	Sol	7 RUE PRINCIPALE	927	2*	S	927		
					Total			2231	Total	

Origine de propriété

AB98; AB99;

Appartient à Mme PELLETREAU suivant partage du 03/08/2009, acte reçu par Me SAPIN, notaire à SAUZE VAUSSAIS. Publication au SPF de LA ROCHE SUR YON le 14/10/2009, volume 2009P N° 8468
Application de l'article 82 du décret n°55-1350 du 14 octobre 1955 pour l'application du décret n° 55-22 du 4 janvier 1955. Références cadastrales AB 98 et AB 99. L'identification de la profession de Mme Marie-Thérèse Françoise Léonide PELLETREAU n'a pu être établie (personne décédée en mars 2012).

Vu pour être annexé à mon arrêté du **15 NOV. 2018**
A La Roche-sur-Yon, le **15 NOV. 2018**
Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée



**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

**Pôle Intercommunalité
et des Finances locales**

**ARRÊTÉ N° 2018 - DRCTAJ/3 – 638
portant modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la rénovation des
bâtiments de la brigade de gendarmerie de Moutiers les Mauxfaits**

**LE PRÉFET DE LA VENDÉE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier dans l'Ordre National du Mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral n°76-dir 2- 005 du 15 janvier 1976 autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation simple pour la construction et la gestion de la gendarmerie de Moutiers les Mauxfaits ;

VU la délibération du conseil syndical en date du 3 juillet 2018 proposant de modifier les statuts du syndicat pour la rénovation des bâtiments de la brigade de gendarmerie de Moutiers les Mauxfaits et demandant à l'ensemble des communes adhérentes de se prononcer sur les nouveaux statuts ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux :

La Boissière des Landes	du	10 septembre 2018
Saint Vincent sur Graon	du	31 juillet 2018
Saint Cyr en Talmondais	du	27 août 2018
Le Givre	du	25 juillet 2018
Avrillé	du	20 juillet 2018
Le Champ Saint Père	du	24 juillet 2018
Saint Avaugourd des Landes	du	24 juillet 2018
Le Bernard	du	6 septembre 2018
Moutiers les Mauxfaits	du	6 septembre 2018

VU les nouveaux statuts modifiés ci-annexés ;

CONSIDÉRANT que les conditions de majorité qualifiée requises pour les modifications statutaires du syndicat sont réunies ;

-ARRETE-

ARTICLE 1^{er} : Est autorisée la modification des statuts du syndicat intercommunal pour la rénovation des bâtiments de la brigade de gendarmerie de Moutiers les Mauxfaits, conformément aux statuts ci-annexés et reproduits ci-après :

« ARTICLE 1 : NOM ET ÉTENDU DU SYNDICAT »

En application des articles L. 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de :

- LA BOISSIERE DES LANDES,
- SAINT VINCENT SUR GRAON
- SAINT CYR EN TALMONDAIS
- LE GIVRE
- AVRILLE
- LE CHAMP SAINT PERE
- SAINT AVAUGOURD DES LANDES
- LE BERNARD
- MOUTIERS LES MAUXFAITS

Est constitué, un syndicat à vocation simple qui prendra la dénomination de syndicat intercommunal pour la rénovation des bâtiments de la brigade de gendarmerie de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 2 : OBJET DU SYNDICAT

Le syndicat a pour objet la construction de logements ou bureaux neufs, la rénovation des locaux existants et la gestion de cet ensemble immobilier constituant la caserne de gendarmerie de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 3 : SIÈGE DU SYNDICAT

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 4 : DURÉE DU SYNDICAT

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : RECEVEUR SYNDICAL

Les fonctions de receveur sont exercées par Le Trésorier de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 6 : CONTRIBUTION DES COMMUNES

La contribution des communes associées aux dépenses du Syndicat, (investissement et fonctionnement) est fixée comme suit durant la période d'amortissement.

- *50% de la dépense à la charge de la Commune de MOUTIERS LES MAUXFAITS*
- *Les 50% restants à la charge des autres communes faisant partie du syndicat au prorata du chiffre de leur population telle qu'il résulte du recensement officiel, après déduction du loyer versé par l'État*

ARTICLE 7 :

A l'issu de la période d'amortissement, le produit du loyer diminué des charges de fonctionnement, d'entretien sera réparti entre les communes faisant partie du Syndicat selon les mêmes dispositions que celle retenues à l'article 6, c'est-à-dire 50% au profit de MOUTIERS LES MAUXFAITS, et les 50% restant au profit de la population de chaque commune intéressée.

ARTICLE 8 : EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

Des communes autres que celles primitivement syndiquées peuvent être admises à faire partie du Syndicat, conformément à l'article L.5211-18 du C.G.C.T.

La commune sollicite son admission par le biais d'une délibération. La modification est subordonnée aux délibérations concordantes du comité syndical et des communes déjà membres. À compter de la notification de la délibération du comité syndical, le conseil municipal de chaque membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'admission de la commune nouvelle, dans les conditions requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

ARTICLE 9 : RETRAIT

Une commune peut se retirer du Syndicat avec le consentement du Comité qui fixe en accord avec le Conseil Municipal intéressé, les conditions dans lesquelles s'opère le retrait

La délibération du Comité est notifiée aux conseils municipaux des communes membres dans les mêmes formes que celles stipulées à l'article 8. À défaut de délibération dans ce délai, la décision des membres est réputée défavorable.

La procédure de retrait est encadrée par l'article L.5211-19 du CGCT.

ARTICLE 10 :

Les modifications aux conditions initiales de composition et de fonctionnement du syndicat sont soumises au code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 11 :

Le syndicat est dissous dans les conditions fixées par les articles L.5212-33 et suivants du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 12 :

Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

ARTICLE 13 :

L'administration du syndicat est confiée à un bureau composé d'un président et de vice-présidents et de membres. Une commission travaux est désignée pour la préparation et le suivi des dossiers travaux sous l'autorité du président. »

ARTICLE 2 : Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, le Directeur Départemental des Finances Publiques, le Président du syndicat et les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait aux Sables d'Olonne, le 12 NOV. 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,


Jacky HAUTIER

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

STATUT DU SYNDICAT A VOCATION SIMPLE POUR LA RENOVATION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE MOUTIERS LES MAUXFAITS

ARTICLE 1 : NOM ET ETENDU DU SYNDICAT

En application des articles L. 5212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est constitué entre les communes de :

- LA BOISSIERE DES LANDES,
- SAINT VINCENT SUR GRAON
- SAINT CYR EN TALMONDAIS
- LE GIVRE
- AVRILLE
- LE CHAMP SAINT PERE
- SAINT AVAUGOURD DES LANDES
- LE BERNARD
- MOUTIERS LES MAUXFAITS

Est constitué, un syndicat à vocation simple qui prendra la dénomination de syndicat intercommunal pour la rénovation des bâtiments de la brigade de gendarmerie de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 2 : OBJET DU SYNDICAT

Le syndicat a pour objet la construction de logements ou bureaux neufs, la rénovation des locaux existants et la gestion de cet ensemble immobilier constituant la caserne de gendarmerie de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 3 : SIEGE DU SYNDICAT

Le siège du Syndicat est fixé à la mairie de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 4 : DUREE DU SYNDICAT

Le Syndicat est institué pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 : RECEVEUR SYNDICAL

Les fonctions de receveur sont exercées par Le Trésorier de MOUTIERS LES MAUXFAITS.

ARTICLE 6 : CONTRIBUTION DES COMMUNES

La contribution des communes associées aux dépenses du Syndicat, (investissement et fonctionnement) est fixée comme suit durant la période d'amortissement.

- 50% de la dépense à la charge de la Commune de MOUTIERS LES MAUXFAITS
- Les 50% restants à la charge des autres communes faisant partie du syndicat au prorata du chiffre de leur population telle qu'il résulte du recensement officiel, après déduction du loyer versé par l'Etat

ARTICLE 7 :

A l'issu de la période d'amortissement, le produit du loyer diminué des charges de fonctionnement, d'entretien sera réparti entre les communes faisant partie du Syndicat selon les mêmes dispositions que celle retenues à l'article 6, c'est-à-dire 50% au profit de MOUTIERS LES MAUXFAITS, et les 50% restant au profit de la population de chaque commune intéressée.

ARTICLE 8 : EXTENSION DE PERIMETRE

Des communes autres que celles primitivement syndiquées peuvent être admises à faire partie du Syndicat, conformément à l'article L.5211-18 du C.G.C.T.

La commune sollicite son admission par le biais d'une délibération. La modification est subordonnée aux délibérations concordantes du comité syndical et des communes déjà membres. À compter de la notification de la délibération du comité syndical, le conseil municipal de chaque membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur l'admission de la commune nouvelle, dans les conditions requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

ARTICLE 9 : RETRAIT

Une commune peut se retirer du Syndicat avec le consentement du Comité qui fixe en accord avec le Conseil Municipal intéressé, les conditions dans lesquelles s'opère le retrait

La délibération du Comité est notifiée aux conseils municipaux des communes membres dans les mêmes formes que celles stipulées à l'article 8. À défaut de délibération dans ce délai, la décision des membres est réputée défavorable.

La procédure de retrait est encadrée par l'article L.5211-19 du CGCT.

ARTICLE 10 :

Les modifications aux conditions initiales de composition et de fonctionnement du syndicat sont soumises au code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 11 :

Le syndicat est dissous dans les conditions fixées par les articles L.5212-33 et suivants du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 12 :

Le Syndicat est administré par un comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres. Chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

ARTICLE 13 :

L'administration du syndicat est confiée à un bureau composé d'un président et de vice-présidents et de membres. Une commission travaux est désignée pour la préparation et le suivi des dossiers travaux sous l'autorité du président.

Vu pour être annexé à mon arrêté de ce jour.

Fait aux Sables d'Olonne, le 12 NOV. 2018

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,

Jacky HAUTIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

**DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Pôle de l'intercommunalité
et des finances locales**

Arrêté n° 2018-DRCTAJ/ 3 – 639 prononçant la dissolution du Syndicat mixte du centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) des trois rivières

**LE PRÉFET DE LA VENDÉE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre du Mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 03 SPF 48 modifié du 2 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du centre local d'information et de coordination gérontologique du bassin de vie de Fontenay le Comte ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3-464 en date du 30 juillet 2018 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat mixte du CLIC des trois rivières au 1^{er} août 2018 ;

VU les délibérations par lesquelles le comité syndical et ses membres se sont prononcés à l'unanimité favorablement sur les conditions de liquidation du syndicat mixte du CLIC des trois rivières :

Comité syndical	12 juillet 2018
Communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée	9 juillet 2018
Communauté de communes Vendée Sèvre Autise	10 juillet 2018

VU l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2018 par le comité syndical par délibérations du 25 octobre 2018 ;

VU l'état de l'actif produit par le comptable assignataire arrêté à la date du 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les conditions de la liquidation sont réunies ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le syndicat mixte du CLIC des trois rivières est dissous.

ARTICLE 2 : Les éléments de l'actif et du passif et la trésorerie sont directement transférés dans les comptes de la communauté de communes du pays de Fontenay-Vendée :

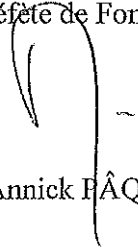
- résultats de clôture de l'exercice 2018, section de fonctionnement : 67 465,63€
 - résultats de clôture de l'exercice 2018, section d'investissement : 13 106,15 €
 - compte de trésorerie : 80 571,78 €
- chaque poste de l'actif au regard de l'état fourni par le trésorier.

ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral 03 SPF 48 du 2 juin 2003 portant création du Syndicat Mixte pour la mise en œuvre du centre local d'information et de coordination gérontologique du bassin de vie de Fontenay le Comte est abrogé.

ARTICLE 4 : La Sous Préfète de Fontenay le Comte, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, la Présidente du Syndicat mixte du CLIC des trois rivières et les Présidents des communautés de communes du pays de Fontenay-Vendée et de Vendée Sèvre Autise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à Fontenay-le-Comte, le **12 NOV. 2018**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte



Annick PÂQUET

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CLIC 3 RIVIERES

_085021 TRES. FONTENAY-LE-COMTE
 _30000 SYNDIC CLIC DES TROIS RIVIERES

ÉTAT DE L'ACTIF

EXERCICE 2018

EDITION DU 30/10/18

NIVEAU DE TOTALISATION	COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	CATÉGORIE INVENTAIRE	DATE ACQUISITION	DURÉE AMORT.	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTÉRIEURS	AMORT. 2018	VALEUR NETTE
	2051	2017-52	INTERFACE DEMAT FLUX BUDGET	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 ANS	09/05/17	2	390	0	195	195
	2051	2050301	LOGICIEL	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 ANS	31/12/03	2	1794	1794	0	0
	2051	2050401	LOGICIEL	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 ANS	31/12/04	2	598	598	0	0
	2051	205061	LICENCE LOGICLIC	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 ANS	31/12/06	2	502,32	502,32	0	0
Sous-total	2051		concessions et droits similaires				3284,32	2894,32	195	195
	2182	21820301	VEHICULE 206 PEUGEOT	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	31/12/03	5	12140,7	12140,7	0	0
Sous-total	2182		mat de transport				12140,7	12140,7	0	0
	2183	2017-53	VIDEOPROJECTEUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 3 ANS	09/05/17	3	571,1	0	190,37	380,73
	2183	2183 11 01	DISQUE DUR +RAM A ORDINATEUR	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 2 ANS	16/05/11	2	285,04	285,04	0	0
	2183	2183 12 01	CHAISE DE BUREAU HTE SYNCHRO BLEUE	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 2 ANS	30/05/12	2	228,34	228,34	0	0
	2183	2183 12 02	ORDINATEUR ASUS K53E + PACK OFFICE	ACQUIS PAR LOT LINEAIRE 2 ANS	17/09/12	2	1793,5	1793,5	0	0
	2183	21830903	DESTRUCTEUR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 2 ANS	18/12/09	2	137,44	137,44	0	0
	2183	21830904	ORDINATEURS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 3 ANS	05/08/16	3	5558,4	3196,08	1852,8	509,52
Sous-total	2183		mat bureau mat informatique				8573,82	5640,4	2043,17	890,25
	2184	2017-54	SIEGE AVEC ACCOUDOIRS	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 12 ANS	09/05/17	12	950,62	0	79,22	871,4
	2184	21840301	MOBILIER	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS	31/12/03	10	4942,35	4942,35	0	0

CLIC 3 RIVIERES

2184	21840501	MOBILIER DE BUREAU	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS	31/12/05	10	3070,13	3070,13	0	0
2184	2184061	ARMOIRE SIEGE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS	31/12/06	10	1168,49	1168,49	0	0
2184	-	mobilier				10131,59	9180,97	79,22	871,4
2188	21880501	PRESENTOIR	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 5 ANS	31/12/05	5	148,3	148,3	0	0
2188	21881001	GPS TOM TOM START FRANCE	AMORTIS INDIVIDUALISABLE LINEAIRE 10 ANS	31/12/10	10	129	129	0	0
2188	-	autres immobilisations corporelles				277,3	277,3	0	0
Total général						34407,73	30133,69	2317,39	1956,65



LE PREFET DE LA VENDEE

ARRETE N°145/SPS/18

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale
à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2019

Le Préfet de La Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,

ARRETE :

Article 1 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- **Madame AMIOT Christine**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE.
- **Monsieur AUBINEAU Bernard**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA FERRIERE.
- **Monsieur AUBIN Stephane**
Agent de maîtrise, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame AYRAUD Florence**
Auxiliaire de soins principal 2°CL, EHPAD La Smagne, demeurant à LA CHAPELLE-THEMER.
- **Monsieur BARREAU Nicolas**
OPERATEUR DES APS PRINCIPAL, Mairie du Château d'Olonne, demeurant à LA CHAPELLE-ACHARD.
- **Monsieur BARTEAU Domenin**
TECHNICIEN SUPERIER DE 1 CL, C.H.D. de la Roche-sur-Yon, demeurant à LUCON.

- **Monsieur BAUMARD Guillaume**
Adjoint Technique principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame BEAUMONT Françoise**
Assistant médico administratif, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à NESMY.
- **Madame BESNARD Ghislaine**
Infirmière classe supérieure catégorie B, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.
- **Madame BETHUS Patricia**
Animateur Principal 1ère classe, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à COEX.
- **Madame BILLAUD Mireille**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MONTAIGU.
- **Madame BLUTEAU Sophie**
ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à BEAUFOU.
- **Monsieur BODET Hervé**
Adjoint Technique principal 1ère classe, Agglomération du Choletais, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Madame BODIN Linda**
Auxiliaire de soins, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN.
- **Madame BOIVINEAU Christelle**
Agent Social, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à BEAUREPAIRE.
- **Madame BOJKO Marie**
ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LONGEVILLE-SUR-MER.
- **Monsieur BONNAUD Dany**
Adjoint technique ppal 2ème classe, MAIRIE DE SAINTE HERMINE, demeurant à SAINTE-HERMINE.
- **Monsieur BOTTE Pascal**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à VENDRENNES.
- **Madame BOUDAUD Sophie**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-FULGENT.
- **Monsieur BOUHIER Samuel**
Agent d'entretien, Mairie de Nieul--le-Dolent, demeurant à NIEUL-LE-DOLENT.
- **Monsieur BOUILLAUD Mickael**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.
- **Madame BOURIEAU Bénédicte**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, communauté de communes du pays des achards, demeurant à SAINT-JULIEN-DES-LANDES.
- **Madame BOUTET Maryse**
Adjoint technique Principal 2ème Classe, Mairie de Saint-Hilaire-des-Loges, demeurant à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES.
- **Monsieur BOUTET Paul**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie de Nieul-sur-l'Autise, demeurant à NIEUL-SUR-L'AUTISE.

- **Monsieur BOUZON Yann**
Adjoint technique pal 1e cl, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, demeurant à PUYRAVAULT.
- **Madame BOZEC Céline**
Attaché, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à LE FENOILLER.
- **Madame BUCHOU Claudie**
Agent Spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur BURGAUD David**
Agent de Maîtrise Principal, Com de Commune Océan Marais de Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur BURGAUD Patrick**
Ouvrier principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame BURGAUD Sonia**
Agent Social Principal 2ème classe, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à SAINT-REVEREND.
- **Madame BUTON Colombe**
Infirmière 2ème grade, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur CAPITAINE Olivier**
Adjoint Technique Principal 1ère classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LES BROUZILS.
- **Madame CASSERON Sarah**
Rédacteur principal de 1ere classe, SYDEV, demeurant à NESMY.
- **Madame CHABE Séverine**
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame CHAIGNEAU Valérie**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame CHAIGNON Séverine**
Animateur, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à L'AIGUILLON-SUR-VIE.
- **Madame CHAILLOU Karine**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CL, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Monsieur CHAILLOUX Joris**
Ouvrier Principal 2ème classe, CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur CHAOUCH Arnaud**
Adjoint technique, Communauté de commautés du Pays de la Châtaigneraie, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN.
- **Monsieur CHARBONNEAU Christophe**
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe, Mairie des Herbiers, demeurant à LE BOUPERE.
- **Madame CHARBONNIER Maguy**
Adjoint administratif territorial ppal 2ème cl., Mairie de Vix, demeurant à VIX.

- **Madame CHARBONNIER Régine**
PUERICULTRICE HORS CLASSE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Madame CHAUVIN Evelyne**
Assistant médico administratif, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à CHATEAU-GUIBERT.
- **Monsieur CHEVALLEREAU Hervé**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie de MOUILLERON ST GERMAIN, demeurant à MOUILLERON-EN-PAREDS.
- **Monsieur CHEVALLEREAU Jean-Louis**
Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SALIGNY.
- **Monsieur CHEVOLLEAU Nicolas**
Assistant de conservation principal 2ème classe, Agglomération du Choletais, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame CHOPIN Françoise**
Orthophoniste, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA CHATAIGNERAIE.
- **Madame COUSTEIX Emilie**
Attaché, Centre Communale d'Action Sociale, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame COUTANT Marie-Renée**
Agent Social, EHPAD Les Erables, demeurant à SAINT-PROUANT.
- **Madame DAVID Blandine**
Infirmière en Soins Généraux Hors classe, EHPAD RESIDENCE SAINTE AGATHE, demeurant à MOUCHAMPS.
- **Madame DEBIEN Séverine**
Infirmière 2ème grade, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame DELACROIX Florence**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-BRILLOUET.
- **Monsieur DEMANGEAU Christian**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, CC du Pays de Mortagne, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX.
- **Monsieur DESCHAMPS Frédéric**
Maire, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA JAUDONNIERE.
- **Madame DESCOURS Béatrice**
Animateur, Mairie de Talmont Saint-Hilaire, demeurant à BEAULIEU-SOUS-LA-ROCHE.
- **Monsieur DESROSES Christophe**
AGENT DE MAITRISE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-MATHURIN.
- **Madame DESVERONNIERES PATRICIA**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SOULLANS.
- **Monsieur DOMAIN Patrick**
Agent de maîtrise, Mairie des Herbiers, demeurant à CHANTONNAY.
- **Monsieur DOUILLARD Jean-Jacques**
DIRECTEUR TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Madame DOUILLARD Marie-Françoise**
Agent Social, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à LES ESSARTS.
- **Madame DRUARD Catherine**
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2 CL, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame DUCEPT Céline**
Agent social principal 2ème cl, EHPAD Les Marronniers, demeurant à LA JAUDONNIERE.
- **Madame ERCEAU Anne**
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2 CL, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame FARGES Valérie**
Rédacteur principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
- **Madame FAUCONNIER Laurence**
Agent social, EHPAD Résidence La Pierre Rose, demeurant à SAINT-PIERRE-DU-CHEMIN.
- **Madame FERRE Maryse**
Aide médico-psychologique, EHPAD de l'Auzance, demeurant à SAINT-REVEREND.
- **Madame FETIVEAU-MERLET Marie-Paule**
ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE.
- **Madame FINCK Isabelle**
Agent Social, Centre Communale d'Action Sociale, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame FLEURY Violaine**
Animateur Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
- **Madame FORT Murielle**
Assistant médico administratif, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à CHAVAGNES-EN-PAILLERS.
- **Madame FOURNIER Emmanuelle**
Infirmière cadre de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES.
- **Monsieur FOURNIER Jean-Philippe**
Infirmier cadre de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SAINT-AVAUGOURD-DES-LANDES.
- **Madame FOURNIER Magali**
Rédacteur Principal 1ère classe, Mairie du Fenouiller, demeurant à NOIRMOUTIER-EN-L'ILE.
- **Madame GAILLARD Valérie**
Agent Spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie de l'Ile-D'Yeu, demeurant à L'ILE-D'YEU.
- **Madame GAUTIER Lydie**
Rédacteur Principal de 1ère Classe, Vendée Eau, demeurant à FOUGERE.
- **Madame GAZON Valérie**
Adjoint technique ppal 2ème classe, Mairie de Talmont Saint-Hilaire, demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE.

- **Madame GENDREAU Christine**
Adjoint Technique, OPH Vendée Habitat, demeurant à SALIGNY.
- **Madame GENDRONNEAU Aline**
Rédacteur Principal 2ème classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Monsieur GERARD DAVID**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 CL, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame GERBOUIN Isabelle**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame GILBERT-MAHE Hélène**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur GIRARD Jean-Luc**
Rédacteur, Mairie de Luçon, demeurant à CHASNAIS.
- **Madame GIREAUDEAU Martine**
Agent Spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie de Talmont Saint-Hilaire, demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE.
- **Madame GODARD Sophie**
Adjoint administratif territorial 2ème classe, Mairie de Treize-Septiers, demeurant à MALLIEVRE.
- **Monsieur GOIGOUX Stéphane**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
- **Madame GONORD Myriam**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème Classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur GRANGER Nicolas**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie de Montreuil, demeurant à MONTREUIL.
- **Madame GREAU Mireille**
Maire, Mairie de Jard-sur-Mer, demeurant à JARD-SUR-MER.
- **Monsieur GREGOIRE Guy**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie de MOUILLERON ST GERMAIN, demeurant à MOUILLERON-EN-PAREDS.
- **Madame GRIS Marie-Noëlle**
Infirmière classe supérieure, C.H.U. DE NANTES, demeurant à MONTAIGU.
- **Monsieur GRONDIN Yvan**
Technicien Principal 1ère Classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à CHALLANS.
- **Madame GUIBERT Laurence**
Aide-Soignante, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à LA GUYONNIERE.
- **Monsieur GUICHARD Ludovic**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-FLORENT-DES-BOIS.
- **Madame GUIGNARD Geneviève**
Agent Social, EHPAD Henri Panetier, demeurant à NIEUL-LE-DOLENT.

- **Madame GUILLEBAUD Nathalie**
Agent Spécialisé des E.M Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-REVEREND.
- **Monsieur GUILLET Gérard**
Technicien, SDIS de la Roche sur Yon, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.
- **Madame GUILLOTEAU Martine**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, Mairie de Rochetrejoux, demeurant à ROCHETREJOUX.
- **Madame HERBRETEAU Line**
Gérante agence postale, Mairie de Rochetrejoux, demeurant à ROCHETREJOUX.
- **Monsieur HERVOUET Hugo**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.
- **Madame HUMEAU Marie-Paule**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA TAILLEE.
- **Madame JAMIN Valérie**
Aide-Soignante, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Madame JAUNET Corinne**
Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Mairie de Montaigu, demeurant à LES BROUZILS.
- **Madame JOUSSEAUME Anne-Marie**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à L'HERBERGEMENT.
- **Madame LACHAUD Françoise**
Agent Social Principal 1ère classe, Mairie de la Chataigneraie, demeurant à LA CHATAIGNERAIE.
- **Monsieur LAFITTE Karl**
Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à JARD-SUR-MER.
- **Monsieur LAMBERT Patrice**
Technicien Principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à SAINT-ANDRE-TREIZE-VOIES.
- **Madame LARDIERE Christa**
Agent technique, Mairie de Notre-dame-de-Monts, demeurant à NOTRE-DAME-DE-MONTS.
- **Madame LARGEAU Chantal**
Rédacteur Principal 1ère classe, Mairie de Puy-de-Serre, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Madame LARONZE Claude**
CHARGE D ETUDES DOCUMENTAIRE (FPE) MIS A DISPO, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LAUBRETON Laurence**
Adjoint administratif territorial 1ère classe, Mairie de Saint-Michel-le-Cloucq, demeurant à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ.
- **Monsieur LAURENT Nicolas**
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE.
- **Madame LELEU Annie**
Rédacteur, SYDEV, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.

- **Monsieur LELOUTRE Arnaud**
Adjoint Technique Principal 1ère classe, Mairie de LAGORD, demeurant à CHAILLE-LES-MARAIS.
- **Madame LE MOULEC Nathalie**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA BARRE-DE-MONTS.
- **Madame LENFANT Carole**
Attaché principal, Mairie des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame LIAIGRE Maria**
Adjoint technique principal 1er classe, EHPAD LE MARAIS, demeurant à MAILLE.
- **Madame LIARD Danielle**
Agent Social, C.C. Pays de Fontenay-Vendée, demeurant à PISSOTTE.
- **Monsieur LIEVRE Daniel**
Adjoint au Maire, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA JAUDONNIERE.
- **Madame LOIZEAU Marie-Thérèse**
Assistant socio-éducatif -Educateur spécialisé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Madame LOUINEAU Sylvie**
Adjoint Technique Principal 2ème classe des Ets d'Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LUCAS NADINE**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur LUPIA Franck**
INGENIEUR PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LUSSON Anne-Françoise**
Agent Spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie des Herbiers, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX.
- **Madame MACE Pascale**
Attaché Principal, OPH Vendée Habitat, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.
- **Monsieur MAILLET André**
Directeur Général Adjoint, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à LE FENOULLER.
- **Madame MANDIN Annie**
Aide-Soignante, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU.
- **Monsieur MANDIN Jean-François**
Infirmier, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à AUBIGNY.
- **Monsieur MANDIN Walter**
Ouvrier Principal 2ème classe, C.H.U. DE NANTES, demeurant à BOUFFERE.
- **Monsieur MARET Guillaume**
Technicien Principal 1ère classe, SYDEV, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur MARROT Cédric**
AGENT DE MAITRISE, Mairie de Challans, demeurant à LA GARNACHE.

- **Monsieur MARTIN Cyril**
Attaché, Mairie de Luçon, demeurant à LUCON.
- **Monsieur MARTINEAU Alphonse**
AJOINT AU MAIRE, Mairie de Coex, demeurant à COEX.
- **Madame MAUGUIN Nathalie**
Agent de maîtrise, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à MONTAIGU.
- **Monsieur MAUVOISIN Pascal**
Attaché Principal, Com de Commune Océan Marais de Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur MELLINGER Franck**
Agent de Maîtrise Principal, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.
- **Madame MICAUD Céline**
Agent de Maîtrise Principal, Vendée Eau, demeurant à MOUTIERS-SUR-LE-LAY.
- **Madame MICHAUD Carine**
Infirmière 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à VENANSAULT.
- **Monsieur MICHAUD Eric**
Infirmier 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à VENANSAULT.
- **Monsieur MIESCH Eric**
Ingénieur en chef hors classe, Vendée Eau, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur MILLET Pierre**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie de Luçon, demeurant à BESSAY.
- **Madame MOINARD Sabrina**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Mairie de Doix-les-Fontaines, demeurant à NIEUL-SUR-L'AUTISE.
- **Madame MOREAU Christine**
Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Monsieur MORIN Denis**
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE PRINCIPAL 1 CL, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame MORINEAU Sylvie**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Monsieur MORIN Joël**
Adjoint au Maire, Mairie de Saint-Hilaire-des-Loges, demeurant à SAINT-HILAIRE-DES-LOGES.
- **Madame NEAU Ginette**
ASSISTANTE MATERNELLE, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur NERRIERE Pascal**
Attaché, Com de Commune Océan Marais de Monts, demeurant à SALLERTAINÉ.
- **Madame OLIVIER Pascale**
Agent Social Principal 1ère classe, Mairie de la Chataigneraie, demeurant à SAINT-MAURICE-LE-GIRARD.

- **Madame ORSONNEAU Réjane**
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe, Les Sables Agglomération, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame OUVRARD Sylvie**
PUERICULTRICE HORS CLASSE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à L'AIGUILLON-SUR-MER.
- **Madame OYHARCABAL May Yen**
Agent de maîtrise, Mairie de Beauvoir-sur-Mer, demeurant à BEAUVOIR-SUR-MER.
- **Monsieur PACAUD Eric**
Adjoint technique principal 2ème cl des Ets d'Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LES CLOUZEUX.
- **Monsieur PANIER Patrick**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de Rochetrejoux, demeurant à ROCHETREJOUX.
- **Monsieur PEULT Jean-Philippe**
EDUCATEUR APS PRINCIPAL 2 CL, C.C. Pays de Fontenay-Vendée, demeurant à LONGEVES.
- **Monsieur PEREZ Pierre**
Adjoint au Maire, Mairie des Moutiers-les-Mauxfaits, demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.
- **Monsieur PERROTIN Denis**
Adjoint administratif territorial 1ère classe, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, demeurant à LA TAILLEE.
- **Monsieur PILLET Fabian**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à ROSNAY.
- **Monsieur PINEAU Laurent**
Agent Social, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à LES ESSARTS.
- **Madame POTIER Bénédicte**
Aide Soignante, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à VENANSAULT.
- **Madame POULAILLEAU Françoise**
REDACTEUR, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-FLORENT-DES-BOIS.
- **Monsieur POURNIN Pierrick**
Attaché principal, Mairie de la Bruffière, demeurant à BELLEVILLE-SUR-VIE.
- **Madame PRAUD Annie**
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE.
- **Monsieur PROUTEAU Pascal**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.
- **Monsieur RABALLAND André**
Adjoint Technique, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame RABILLER Jacqueline**
Adjoint Administratif Territorial, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.
- **Madame RAGEOT Carine**
Agent Social, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à LES ESSARTS.

- **Madame RAINEAU Cécilia**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, EHPAD résidence de la Clergerie, demeurant à COEX.
- **Madame RAVENEAU Pascaline**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-SULPICE-LE-VERDON.
- **Madame REMY Céline**
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, CCAS de Montaigu, demeurant à MONTAIGU.
- **Madame RENAUD Gwenaëlle**
Infirmière 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur RENE Denis**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à VENANSAULT.
- **Madame RICHARD Sylvia**
Assistant Médico Administratif classe normale, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à MONTAIGU.
- **Madame RICORDEAU Agnès**
ATTACHE TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame RINEAU Marie-Christine**
Adjoint Territorial d'Animation Principal 1ère classe, Mairie de la Chataigneraie, demeurant à SAINT-AUBIN-DES-ORMEAUX.
- **Madame RIVIERE Isabelle**
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2 CL, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame ROBIC Carole**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame ROBIN Nathalie**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, EHPAD LE MARAIS, demeurant à SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.
- **Madame ROLLAND Sylvie**
ADJOINT DES CADRES HOSPITALIER DE CLASSE NORMALE, C.H.D. de la Roche-sur-Yon, demeurant à LA COUTURE.
- **Monsieur ROUET Nicolas**
Agent de Maîtrise Principal, OPH Vendée Habitat, demeurant à SAINTE-FLORENCE.
- **Madame ROUHAUD Marie**
Infirmière, EHPAD Résidence l'Orée du Bocage, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur ROUSSEAU Jean-Michel**
Agent de maîtrise principal, Agglomération du Choletais, demeurant à LES HERBIERS.
- **Monsieur SALLE David**
Infirmier 2ème grade, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur SANCHEZ GODELE Fernand**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAIZE-GIRAUD.
- **Monsieur SARRAZIN Dany**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, Mairie de MOUILLERON ST GERMAIN, demeurant à MOUILLERON-EN-PAREDS.

- **Monsieur SAUBADE Ramuntxo**
Agent de Maîtrise Principal, Mairie du Château d'Olonne, demeurant à SAINT-MATHURIN.
- **Monsieur SAUQUET Wilfried**
Attaché territorial, détaché dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, MAIRIE DE LA FERRIERE, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur SCHMUTZ Alain**
Technicien Principal 1ère classe, Mairie de la Verrie, demeurant à LA FLOCELLIERE.
- **Madame SEGRETIN Christelle**
Infirmière 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.
- **Madame SIRE-JANVRESSE Chrystelle**
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Mairie de Rochetrejoux, demeurant à LA REORTHE.
- **Madame SIRET Alexandra**
Infirmière 2ème grade, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE.
- **Madame SORIN Claudine**
Rédacteur Principal 1ère classe, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à LES ESSARTS.
- **Monsieur SPITZ Stéphane**
Adjoint Administratif Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Monsieur STEPHAN Philippe**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, C.C. Pays de Fontenay-Vendée, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Madame SUIFFET Catherine**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL ETS ENSEIGNT, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à REAUMUR.
- **Madame SUIRE Sylvia**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à AUZAY.
- **Madame THIBEAUD Isabelle**
Aide-Soignante, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à LES LANDES-GENUSSON.
- **Madame THIRE Monique**
Adjoint Administratif, Mairie de Luçon, demeurant à LUCON.
- **Monsieur TOUTEE Laurent**
Technicien Principal 1ère classe, Mairie les Brouzils, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU.
- **Madame TURPAUD Josette**
Adjoint technique, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA CHATAIGNERAIE.
- **Madame UGUEN Pascale**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MOUZEUIL-SAINT-MARTIN.
- **Monsieur VACHEZ Serge**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à LE FENOUILLE.

- **Madame VEITL Evelyne**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, Mairie du Fenouiller, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame VIDAL Céline**
Assistante médico administrative CN, Hôpital Intercommunal Sèvre et Loire, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-MONTAIGU.
- **Madame VILLARD Nathalie**
INFIRMIER SOINS GENERAUX HORS CLASSE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur VOLLARD Benoît**
Technicien Principal 1ère classe, SYDEV, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur VRIGNEAU Philippe**
Adjoint Technique Principal 1ère classe, Mairie d'Aizenay, demeurant à AIZENAY.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- **Madame ALBERT Marie-Edith**
Redacteur, Mairie de Montaigu, demeurant à LA GUYONNIERE.
- **Monsieur ALLIOT Eric**
Adjoint Technique Principal 2ème classe des Ets d'Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame AMIAUD Laurence**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-GEORGES-DE-POINTINDOUX.
- **Monsieur ANGIBAUD Daniel**
Conseiller Municipal, Mairie de Vouillé-les-Marais, demeurant à VOUILLE-LES-MARAIS.
- **Madame AUGUIN Evelyne**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame AUVINET Nadine**
OUVRIER PRINCIPAL 1 CL, C.H.D. de la Roche-sur-Yon, demeurant à SAINTE-GEMME-LA-PLAINE.
- **Madame BABU Corinne**
REDACTEUR, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.
- **Madame BARRETEAU Isabelle**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, EHPAD RESIDENCE SAINTE AGATHE, demeurant à SAINTE-CECILE.
- **Monsieur BAUDU Christian**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA FERRIERE.
- **Madame BAUSMAYER Marie-Agnès**
Infirmière, EHPAD de l'Auzance, demeurant à L'ILE-D'OLONNE.
- **Madame BELAUD Florence**
Attaché territorial, Mairie de Rochetrejoux, demeurant à BOURNEZEAU.
- **Madame BELY Valérie**
Auxiliaire de soins principal 2°CL, EHPAD Les Marronniers, demeurant à LA CAILLERE-SAINTE-HILAIRE.

- **Madame BESSONNET Véronique**
Rédacteur territorial principal 1ère classe, Mairie de Coex, demeurant à COEX.
- **Madame BITAUDEAU Valérie**
Adjoint technique territorial, Mairie de Montournais, demeurant à POUZAUGES.
- **Monsieur BLANCHARD Jean-Pierre**
Conseiller Municipal, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA JAUDONNIERE.
- **Monsieur BLUSSEAU Alain**
Adjoint Technique principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à MARTINET.
- **Madame BOINTON Patricia**
ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame BOUCHER Elisabeth**
AMP principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à VAIRE.
- **Madame BOUILLAUD Dominique**
A T S E M, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA JAUDONNIERE.
- **Monsieur BOURASSEAU Jean**
Technicien Principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame BOURDET Anne**
Rédacteur ppal 2ème cl., EHPAD Les Marronniers, demeurant à SAINTE-HERMINE.
- **Madame BOURGEOIS christiane**
Adjoint technique ppal 2ème cl, mairie de charron, demeurant à CHAMPAGNE-LES-MARAIS.
- **Madame BOUTOLLEAU Eliane**
Agent Spécialisé Principal 2ème classe des E.M, Mairie de Saint-Gervais, demeurant à SAINT-GERVAIS.
- **Monsieur BRAUX Hervé**
Adjoint technique ppal 2ème classe, Mairie d'Olonne-sur-Mer, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame BROSSARD Marie-Christine**
Auxiliaire de puériculture principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur BRUNELIERE Olivier**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LA FERRIERE.
- **Monsieur CHARPENTIER Thierry**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à L'ILE-D'OLONNE.
- **Monsieur CHARRIER Dominique**
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LES LUCS-SUR-BOULOGNE.
- **Monsieur CHATAIGNER Alain**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Pierre-le-Vieux, demeurant à SAINT-PIERRE-LE-VIEUX.
- **Monsieur CHAUVEAU Jacky**
GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL, Mairie de Benet, demeurant à BENET.
- **Madame CHEVALIER Nathalie**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à GROSBREUIL.

- **Madame CHIRON Stephanie**
Infirmière Cadre Supérieur de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame CIRE Isabelle**
Agent Spécialisé Principal 1ère classe des écoles maternelles, Mairie de Talmont Saint-Hilaire, demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE.
- **Madame CIVEL Line**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, EHPAD Résidence les Collines, demeurant à POUZAUGES.
- **Monsieur COTTE Marcel**
DIRECTEUR ECOLE DE MUSIQUE, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à CEZAIS.
- **Madame COUSINEAU Nadine**
Adjoint Technique, Mairie de Mouchamps, demeurant à MOUCHAMPS.
- **Madame DANIEAU Christelle**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, EHPAD Résidence les Vallées, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Madame DEBUSNE Nelly**
Agent Social, EHPAD Les Marronniers, demeurant à LA CAILLERE-SAINT-HILAIRE.
- **Madame DONNADIEU Elisabeth**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame DUBOIS Patricia**
PUERICULTRICE HORS CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Monsieur DUCEPT Gilles**
Adjoint au Maire, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA JAUDONNIERE.
- **Madame DUGAST Marielle**
Aide-Soignante, EHPAD FLEURS DES CHAMPS, demeurant à SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE.
- **Monsieur DUMAIS Thierry**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à BRETIGNOLLES-SUR-MER.
- **Monsieur DUPUIS Jean-Marie**
Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier départemental de Montaigu, demeurant à MONTAIGU.
- **Monsieur ELINEAU Anthony**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Madame EMAURE Danièle**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.
- **Monsieur ERCEAU Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, CC CHALLANS-GOIS COMMUNAUTE, demeurant à CHALLANS.
- **Madame FAUBERTEAU Nelly**
Secrétaire de mairie, Mairie de la Jaudonnière, demeurant à LA JAUDONNIERE.

- **Madame FERRE Marie-Joseline**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à COMMEQUIERS.
- **Madame FLAMANT Laurence**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL ETS ENSEIGNT, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à NIEUL-LE-DOLENT.
- **Madame FONTAINE Ghislaine**
Rédacteur Principal de 1ère Classe, Mairie des Herbiers, demeurant à MOUCHAMPS.
- **Monsieur FORGERIT Marc**
ATTACHE PRINCIPAL, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Monsieur FRANCOIS Rémi**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, Mairie de la Copechagnière, demeurant à LA COPECHAGNIERE.
- **Monsieur FUSEAU Thierry**
Technicien Principal 2ème classe, Mairie de l'Aiguillon-sur-Mer, demeurant à L'AIGUILLON-SUR-MER.
- **Madame GABORIAU Catherine**
Auxiliaire de soin principal de 2ème classe, EHPAD L ASSEMBLEE, demeurant à CHANTONNAY.
- **Madame GAUTIER Colette**
Adjoint technique Principal 2ème classe, EHPAD Résidence les Chataigniers, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Monsieur GAUTREAU Jérôme**
Agent de maîtrise ppal, Mairie d'Olonne-sur-Mer, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame GILARD-FAVREAU Fabienne**
REDACTEUR, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à L'HERBERGEMENT.
- **Madame GILBERT Florence**
Infirmière psy 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame GILBERT Michèle**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA FERRIERE.
- **Madame GIRARD Christelle**
Aide Médico Psychologique Principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à AIZENAY.
- **Monsieur GIRARD Hervé**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL ETS ENSEIGNT, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-VALERIEN.
- **Monsieur GIRARD Patrice**
Adjoint technique pPrincipal 1° CL, Mairie de la Bruffière, demeurant à LA BRUFFIERE.
- **Monsieur GOBIN Pascal**
Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur GREFFARD Jean-François**
Technicien Principal 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à FOUGERE.
- **Monsieur GRELIER Michel**
Agent de maîtrise principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Madame GRIZEAU Laurence**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, C.C. Pays de Fontenay-Vendée, demeurant à MAILLEZAIS.
- **Madame GUIBERT Marie-Annick**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame GUILBAUD Sylvie**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à LES ESSARTS.
- **Monsieur GUILBAUD Thierry**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame GUITTOT Fabienne**
AMP principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à VENANSAULT.
- **Madame GUYARD Agnès**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Mairie de la Guérinière, demeurant à LA GUERINIERE.
- **Madame GUYAU Josiane**
Adjoint technique Principal 2ème Classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur HERBRETEAU Pierryk**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LUCON.
- **Madame HUGUET Véronique**
Adjoint administratif principal 1cl, Mairie de Benet, demeurant à BENET.
- **Madame JUTARD Nathalie**
Rédacteur Principal 1ère classe, Mairie de Talmont Saint-Hilaire, demeurant à AVRILLE.
- **Madame LEBAILLY Florence**
INFIRMIERE SOINS GENERAUX HORS CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON.
- **Monsieur LE CARROU Didier**
Infirmier psy 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à POIROUX.
- **Monsieur LEGER Sylvain**
Attaché, MAIRIE DE ST-PHILBERT-DE-GRANDLIEU, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur LEGRELE Eric**
Technicien territorial, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame LELUC Annick**
Agent spécialisé des écoles maternelles ppal 1ère cl., MAIRIE DE LA FERRIERE, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LIBAUD Roseline**
Aide Médico Psychologique Principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur LOUVEAU Nicolas**
Technicien Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur LUMET Lionel**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à AIZENAY.

- **Madame MAGOIS Dominique**
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LONGEVILLE-SUR-MER.
- **Monsieur MARGRIS Michel**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur MARQUIS Laurent**
Agent de maîtrise, EHPAD Les Marronniers, demeurant à SAINTE-HERMINE.
- **Monsieur MARTIN Didier**
Brigadier chef principal, Mairie des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.
- **Monsieur MARTINEAU Gérard**
Maire, Mairie de Vouillé-les-Marais, demeurant à VOUILLE-LES-MARAIS.
- **Madame MARTINEAU Maryline**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, OPH Vendée Habitat, demeurant à MOUILLERON-LE-CAPTIF.
- **Madame MASSE Danielle**
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame MAUREAU Françoise**
Rédacteur ppal 2ème cl., Mairie de Saint-Michel-en-L'Herm, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.
- **Monsieur MERCERON Louison**
Adjoint technique principal 1er classe, MAIRIE DE BONNEUIL-SUR-MARNE, demeurant à LA CAILLÈRE-SAINT-HILAIRE.
- **Madame MERCIER Monique**
TECHNICIEN, C.C. Pays de Fontenay-Vendée, demeurant à DOIX.
- **Madame MOINIER Delphine**
Auxiliaire de Soins Principale de 1ère classe, EHPAD LE MARAIS, demeurant à BOUILLE-COURDAULT.
- **Monsieur MOREAU Jean-Luc**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à PETOSSE.
- **Madame MORINEAU Isabelle**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LES ESSARTS.
- **Madame NICOU Marie**
ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-FLORENCE.
- **Monsieur NOIRAULT François**
Agent de maîtrise principal, Maison du Département, demeurant à BENET.
- **Madame PELE Marie-Agnès**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.
- **Monsieur PETITFILS Eric**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à AIZENAY.
- **Monsieur PEUAUD Jean-Claude**
Adjoint technique ppal 2ème classe, Mairie d'Olonne-sur-Mer, demeurant à L'ILE-D'OLONNE.
- **Monsieur PIZON François**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2CL, Mairie de Triaize, demeurant à TRIAIZE.

- **Monsieur POUPELIN Philippe**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à BEAUFOU.
- **Madame POUSSIN Mireille**
Infirmière classe supérieure, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à L'ILE-D'OLONNE.
- **Madame PRIGENT Françoise**
Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame PRUD'HOMME Dominique**
Bibliothécaire principal, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SOULLANS.
- **Madame RAFIN Laurence**
Infirmière psy 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à NESMY.
- **Madame RAVELEAU Nathalie**
Adjoint administratif, Mairie de Montaigu, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Monsieur ROBIN Jean-Pierre**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.
- **Madame ROBLIN Nadine**
Auxiliaire de Soins Principal, EHPAD Résidence Fleurie, demeurant à NALLIERS.
- **Madame ROCARD Evelyne**
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES-D'OLONNE.
- **Madame ROCHETEAU Chantal**
Attaché territorial, Mairie de Beaufou, demeurant à BEAUFOU.
- **Madame ROLAND Virginie**
Assistante Médico-Administrative de Deuxième Grade, C.H.U. DE NANTES, demeurant à SALIGNY.
- **Madame ROTH Florence**
Auxiliaire de Soins Principal 2ème classe, EHPAD Résidence les Chataigniers, demeurant à SOULLANS.
- **Madame ROUSSEAU Marie-Thérèse**
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MONTAIGU.
- **Monsieur ROUSSEAU Philippe**
Adjoint technique Principal 1ère classe, Mairie des Herbiers, demeurant à LES BROUZILS.
- **Monsieur ROY Jean - Noël**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Madame RUCHAUD Stéphanie**
Rédacteur territorial, Mairie de Coex, demeurant à COEX.
- **Madame SCHAEFER Dominique**
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur SCHRODER Fredy**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à BOURNEZEAU.
- **Madame SIMON Véronique**
Cadre socio-éducatif, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA MOTHE-ACHARD.

- **Madame SIONNEAU Myriam**
ASSISTANTE FAMILIALE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame SIRET Laurence**
Infirmière classe supérieure, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.
- **Madame SOURISSEAU Marie-Annick**
Agent Social Principal 2ème classe, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à SAINT-MARTIN-DES-NOYERS.
- **Madame TARCHALSKI Marie-Jeanne**
Adjoint Technique Principal 2ème classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à MONTAIGU.
- **Monsieur THOMAS Bernard**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à DOMPIERRE-SUR-YON.
- **Monsieur TOLLEC Dominique**
Attaché Principal, Mairie de Saint-Georges-de-Montaigu, demeurant à BOUFFERE.
- **Madame TOQUET Andrée**
Infirmière classe supérieure catégorie B, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à VAIRE.
- **Madame TOULLERON Martine**
REDACTEUR, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à CHALLANS.
- **Madame TROJET Isabelle**
Rédacteur Principal 1ère classe, Mairie du Mazeau, demeurant à LE MAZEAU.
- **Madame VINCENT Danielle**
Aide Médico Psychologique Principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur VIOLLEAU Dominique**
Adjoint Technique Territorial, Mairie des Moutiers-les-Mauxfaits, demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.
- **Madame VOLLARD Dominique**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- **Madame ALLAERT Sylvie**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur ALLEGRET Michel**
Conseiller municipal, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SAINT-JEAN-DE-MONTS.
- **Monsieur ALPHONSO Patrick**
Adjoint Technique Principal 1ère classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à SAINT-CYR-DES-GATS.
- **Madame ANNÉREAU Liliane**
IDE, CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE, demeurant à SAINTE-FOY.

- **Madame BARBEAU Valérie**
ASH qualifiée supérieur, CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE, demeurant à SAINTE-FOY.
- **Madame BECAUD Nathalie**
Infirmier psy 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à NESMY.
- **Madame BELAUD Florence**
Attaché territorial, Mairie de Rochetrejoux, demeurant à BOURNEZEAU.
- **Madame BELAUD Marie-Bernadette**
REDACTEUR PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame BESSEAU Geneviève**
Aide soignante, CENTRE HOSPITALIER COTE DE LUMIERE, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Madame BESSONNET DANIELE née ORDONNEAU**
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame BLANCHARD Monique**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LE POIRE-SUR-VIE.
- **Madame BLOCHARD Catherine**
Infirmier Cadre de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA BOISSIERE-DES-LANDES.
- **Madame BOSC-BROCHARD Catherine**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à CHALLANS.
- **Madame BOUILLAUD Jocelyne**
Agent de maîtrise ppal, MAIRIE DE SAINTE HERMINE, demeurant à MARSAIS-SAINTE-RADEGONDE.
- **Monsieur BRENON Jean-Pierre**
Infirmier classe supérieure, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur CHAILLOT Daniel**
Adjoint technique ppal 2ème classe, Mairie d'Olonne-sur-Mer, demeurant à SAINT-MATHURIN.
- **Monsieur CHIFFOLEAU Daniel**
Agent de maîtrise Principal, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LANDERONDE.
- **Madame CHOBLET Véronique**
Infirmière classe supérieure, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame COUZINET Claudine**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LES CLOUZEAUX.
- **Madame DAVID Marie-Pierre**
Attachée territoriale principal, Mairie des Moutiers-les-Mauxfaits, demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.
- **Monsieur DAVID Pierre**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MOUTIERS-LES-MAUXFAITS.

- **Monsieur DEVINEAU Jean-Michel**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à CHALLANS.
- **Monsieur DROUET Hervé**
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MONTAIGU.
- **Monsieur DUBREZ Georges**
DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES DEPTS-900.000, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame DULOU Pierrette**
TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.
- **Madame DUMAIRE Maryvonne**
Infirmière cadre de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LE FENOUILLER.
- **Madame DURANDET Anne-Marie**
Auxiliaire de Soins Principal 1ère classe, EHPAD les Bruyères, demeurant à LES LANDES-GENUSSON.
- **Madame DUTEAU Catherine**
Adjoint des cadres classe exceptionnelle, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur FABREGUE Michel**
Infirmier Cadre de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame FONTENEAU Véronique**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 CL, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Madame FOURE Catherine**
Infirmière, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur GABORIAU Bruno**
Attaché, EHPAD RESIDENCE ST VINCENT DE PAUL, demeurant à LA GUYONNIERE.
- **Monsieur GANDEMER Thierry**
Agent de Mairtrise principal, Mairie de Luçon, demeurant à LUCON.
- **Madame GELOT Marie-Claire**
ATSEM Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à LA MOTHE-ACHARD.
- **Madame GILBERT Christelle**
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe, CCAS des Herbiers, demeurant à CHANTONNAY.
- **Madame GIRON Elisabeth**
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Mairie du Château d'Olonne, demeurant à TALMONT-SAINT-HILAIRE.
- **Madame GRIMAL Monique**
AGENT DE MAITRISE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur GUEDON Louis**
, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à LES SABLES D'OLONNE.
- **Monsieur GUIGUEN Alain**
Adjoint Technique Principal 2ème classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Madame GUILBAUD Fabienne**
Assistant médico administratif, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur GUYONNEAU Alain**
Agent de maîtrise, Mairie de la Verrie, demeurant à LA GAUBRETIERE.
- **Madame HERMOUET Anita**
Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA FERRIERE.
- **Madame HILLAIRET Dominique**
Infirmière, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.
- **Madame HOYEZ Martine**
Agent de maîtrise, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à SAINT-MICHEL-EN-L'HERM.
- **Madame IMBERT Nelly**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, Mairie de Champagne-les-Marais, demeurant à CHAMPAGNE-LES-MARAIS.
- **Monsieur JEANNE Christian**
TECHNICIEN TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame JOLIMAY Viviane**
AGENT DE MAITRISE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à VENANSAULT.
- **Monsieur JOLLY Patrice**
Technicien ppal 2ème cl, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS.
- **Madame JOMBY Brigitte**
ATTACHE TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA CHAIZE-LE-VICOMTE.
- **Monsieur JOUTEAU Xavier**
Adjoint technique Principal 2ème classe, Mairie des Herbiers, demeurant à LES HERBIERS.
- **Madame LAIDET Nathalie**
Infirmière, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LEDON Françoise**
CADRE DE SANTE 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Madame LESAGE Liliane**
Attaché Principal Territorial, CC SUD VENDEE LITTORAL, demeurant à MOUTIERS-SUR-LE-LAY.
- **Monsieur LOGEAIS Jacky**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LUCON.
- **Monsieur LUCY Jean-Marc**
Attaché Hors classe, Mairie de la Roche-sur-Yon, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.
- **Monsieur MANCEAU Loic**
Agent de maîtrise principal, Agglomération du Choletais, demeurant à SAINT-LAURENT-SUR-SEVRE.
- **Madame MANDIN Monique**
2ème adjointe au Maire, Mairie de Beauvoir-sur-Mer, demeurant à BEAUVOIR-SUR-MER.
- **Madame MARTOUZET-LOXQ Marie-Cécile**
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à ROSNAY.
- **Monsieur MASSE José**
Conseiller territorial des APS, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

- Madame MASSONNEAU Marie-Laure

Rédacteur principal de 1ère classe, CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- Madame MASSUYEAU Christine

Adjoint du Patrimoine Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à OLONNE-SUR-MER.

- Monsieur MECHINEAU Daniel

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe, Mairie du Château d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

- Madame MERCIER Annie

ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à AIZENAY.

- Monsieur MOINARD Patrice

TECHNICIEN PARAMEDICAL DE CLASSE SUPERIEURE, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à SAINT-ETIENNE-DU-BOIS.

- Monsieur MOMBRAS Hervé

TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- Madame MONTASSIER Valérie

Infirmière 2 ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- Monsieur MOREAU Jean-Luc

Chef de police municipale, Mairie de Saint-Hilaire-de-Riez, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ.

- Monsieur MOREAU Loïc

INGENIEUR, Mairie de Challans, demeurant à CHALLANS.

- Madame MOREL Fabienne

Assistant médico administratif, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- Monsieur NEUVILLE Dominique

TECHNICIEN PRINCIPAL 1 CL, Mairie de Mortagne-sur-Sèvre, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.

- Madame NEVES Dominique

REDACTEUR TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- Madame OGE Brigitte

Psychologue, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.

- Monsieur PAQUIER Jean-Marie

Adjoint technique ppal 1ère classe, Mairie d'Olonne-sur-Mer, demeurant à SAINT-CYR-ENTALMONDAIS.

- Madame PAROIS Patricia

Infirmière cadre de Santé, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SAINT-VINCENT-SUR-GRAON.

- Madame PARPILLON Nicole

REDACTEUR PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- Madame PAYEN Marie-Pierre

Rédacteur Principal 1ère classe, Mairie des Sables d'Olonne, demeurant à CHATEAU-D'OLONNE.

- Monsieur PENISSON Jean-Luc

OUVRIER PRINCIPAL 1 CL, C.H.D. de la Roche-sur-Yon, demeurant à MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS.

- **Madame PERROCHEAU Béatrice**
Infirmière psy 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à LE GIROUARD.
- **Madame PETITEAU Marie-Bernadette**
REDACTEUR TERRITORIAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à MORTAGNE-SUR-SEVRE.
- **Madame PIVETEAU Régine**
Rédacteur Principal 1ère classe, Mairie les Brouzils, demeurant à LES BROUZILS.
- **Madame POIRAUD Nadine**
Ouvrier Principal 1ère classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à JARD-SUR-MER.
- **Madame POIROT Isabelle**
Adjoint administratif ppal 2ème classe, Mairie d'Olonne-sur-Mer, demeurant à OLONNE-SUR-MER.
- **Monsieur PONTHEREAU Denis**
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à AIZENAY.
- **Madame PRUD'HOMME Dominique**
Bibliothécaire principal, Mairie de Saint-Jean-de-Monts, demeurant à SOULLANS.
- **Madame RAUTURIER Sylvie**
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 CL, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à POUZAUGES.
- **Madame RAVELEAU Evelyne**
Educatrice de Jeunes Enfants Classe sup, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY.
- **Monsieur RAYNEAU Christophe**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, Mairie de FONTENAY-LE-COMTE, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Monsieur REY Jean-Louis**
Technicien Principal 1ère classe, Mairie de Luçon, demeurant à LA FAUTE-SUR-MER.
- **Monsieur SALMON Jacky**
Agent de Mairrise principal, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE, demeurant à VELLUIRE.
- **Monsieur SICARD Jean-François**
Agent de Mairrise Principal, Mairie de Luçon, demeurant à LUCON.
- **Monsieur SICARD Jean-Louis**
Adjoint Technique Principal 1ère classe, Mairie de Luçon, demeurant à SAINT-MARTIN-LARS-EN-SAINTE-HERMINE.
- **Madame SORIN Sylvie**
Adjoint Technique Principal 2ème classe des Ets Enseignement, REGION DES PAYS DE LA LOIRE, demeurant à FONTENAY-LE-COMTE.
- **Monsieur TESSON Didier**
Infirmier psy 2ème grade Cat A, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à AUBIGNY.
- **Madame TIXIER Claudie**
ATSEM Principal 2ème classe, Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, demeurant à LANDEVIEILLE.
- **Madame URIOT Martine**
Cadre de Santé 2ème classe, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à OLONNE-SUR-MER.

- **Monsieur VOYER Bernard**

Technicien ppal 1ère cl, Conseil Départemental de la Vendée, demeurant à LA ROCHE-SUR-YON.

- **Madame VRIGNEAU Colette**

Aide Médico Psychologique Principal, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à AIZENAY.

- **Madame YOU Danielle**

Ouvrier Principal 2ème classe, Centre Hospitalier Georges Mazurelle, demeurant à CHATEAU-GUIBERT.

Article 4 : Le sous-préfet et la secrétaire générale des Sables d'Olonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture

Les Sables d'Olonne, le 8 novembre 2018

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet des Sables d'Olonne,



Jacky HAUTIER



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de LA VENDEE

Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vendée
Service Santé, Alimentation et Protection Animales

Arrêté n° APDDPP-18-0309 relatif à l'abrogation de l'arrêté portant déclaration d'infection à SALMONELLA TYPHIMURIUM d'un troupeau de volailles de l'espèce GALLUS GALLUS EN FILIERE PONTE

**Le PREFET de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code rural, et notamment les titres III et IV du Livre II ;
- VU** le code rural, et notamment l'article D. 223-21, ajoutant les infections à Salmonella Enteritidis, Salmonella Typhimurium, Salmonella Hadar, Salmonella Infantis, Salmonella Virchow, Salmonella Kentucky dans l'espèce Gallus gallus, à la nomenclature des maladies réputées contagieuses ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} Août 2018, relatif à surveillance et à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation ;
- VU** l'arrêté du 26 Février 2008, relatif aux modalités de la participation financière de l'état à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-DRCTAJ/2-431 du 31 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Sophie BOUYER, Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Vendée ;
- VU** la décision de subdélégation de la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Vendée en date du 10 Septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° APDDPP 18-0251 en date du 04/09/2018 portant déclaration d'infection à Salmonella Typhimurium, d'un troupeau de volailles de l'espèce GALLUS GALLUS FILIERE PONTE hébergé dans le bâtiment d'exploitation n° INUAV V085CSM de l'exploitation EARL L'ECOSSERIE, 41 Rue de L'Ecosserie à SAINT ETIENNE DE BRILLOUET (85210) ;
- VU** le compte-rendu du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée en date du 12/11/2018 (L.2018.28545-1), stipulant des examens bactériologiques négatifs vis à vis de la recherche de Salmonella Typhimurium sur des prélèvements réalisés dans l'élevage le 06/11/2018 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral n° APDDPP 18-0251 en date du 04/09/2018 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice départementale de la protection des populations et le Docteur vétérinaire Patrick BALOCHE vétérinaire sanitaire à ANIMEDIC 85120 LA TARDIERE, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 13/11/2018

P/Le Préfet et par délégation,
P/La Directrice Départementale de la Protection des Populations,
La Chef de Service Santé, Alimentation et Protection Animales,



Dr Jennifer DELIZY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de LA VENDEE

Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vendée
Service Santé, Alimentation et Protection Animales

Arrêté n° APDDPP-18-0310 relatif à l'abrogation de l'arrêté portant déclaration d'infection à SALMONELLA TYPHIMURIUM d'un troupeau de volailles de l'espèce GALLUS GALLUS EN FILIERE PONTE

**Le PREFET de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code rural, et notamment les titres III et IV du Livre II ;
- VU** le code rural, et notamment l'article D. 223-21, ajoutant les infections à Salmonella Enteritidis, Salmonella Typhimurium, Salmonella Hadar, Salmonella Infantis, Salmonella Virchow, Salmonella Kentucky dans l'espèce Gallus gallus, à la nomenclature des maladies réputées contagieuses ;
- VU** l'arrêté du 1^{er} Août 2018, relatif à surveillance et à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation ;
- VU** l'arrêté du 26 Février 2008, relatif aux modalités de la participation financière de l'état à la lutte contre les infections à Salmonella dans les troupeaux de l'espèce Gallus gallus en filière ponte d'œufs de consommation ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 17-DRCTAJ/2-431 du 31 juillet 2017 portant délégation de signature à Madame Sophie BOUYER, Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Vendée ;
- VU** la décision de subdélégation de la Directrice Départementale de la Protection des Populations de la Vendée en date du 10 Septembre 2018 ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° APDDPP 18-0285 en date du 10/10/2018 portant déclaration d'infection à Salmonella Typhimurium, d'un troupeau de volailles de l'espèce GALLUS GALLUS FILIERE PONTE hébergé dans le bâtiment d'exploitation n° INUAV V085GDI de l'exploitation GAEC L'ABBATIALE, Trizay à BOURNEZEAU (85480) ;
- VU** le compte-rendu du laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée en date du 08/11/2018 (L.2018.28496-1), stipulant des examens bactériologiques négatifs vis à vis de la recherche de Salmonella Typhimurium sur des prélèvements réalisés dans l'élevage le 05/11/2018 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral n° APDDPP 18-0285 en date du 10/10/2018 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice départementale de la protection des populations et le Docteur vétérinaire Frédéric COLLOT vétérinaire sanitaire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 13/11/2018

P/Le Préfet et par délégation,
P/La Directrice Départementale de la Protection des Populations,
La Chef de Service Santé, Alimentation et Protection Animales,



Dr Jennifer DELIZY